

Prérequis

- Avoir 16 ans minimum au 1er jour de la formation
- Se faire délivrer un certificat médical d'aptitude (notamment pour la vue)
- Savoir nager
- Avoir 17 ans pour pouvoir passer l'examen
- Avoir obtenu certificat de compétences de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 et si nécessaire à jour de sa formation continue peut être inclus dans la formation

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- déterminer les risques de noyades et d'accidents dans les différentes situations
- prévenir les usagers des risques de la baignade par une information explicite, et des conditions météorologiques permettant ou non la baignade
- surveiller la zone de baignade, en observant particulièrement les comportements des individus, et en essayant d'anticiper les dérives afin d'intervenir au plus vite
- Intervenir rapidement et efficacement dans les cas de noyade, sans mettre en danger sa vie ni celle des autres
- porter assistance à un usager en détresse et prodiguer les gestes de secours nécessaires
- organiser les baignades des enfants dans le cadre d'un ACM en collaboration avec l'équipe d'animation
- connaître et faire respecter la réglementation des baignades dans les lieux aménagés ou non aménagés

Aptitude

Toute personne désirant être affectée à la sécurité et la surveillance aquatique :

principalement des zones de baignade aménagées d'accès public et gratuit, en bord de mer ou près des plans d'eau, à titre (dérogatoire) secondaire, d'un établissement d'accès payant (piscine), etc.

Compétence :

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable d'acquérir les compétences nécessaires pour encadrer une activité de surveillance et de sauvetage, notamment :

↳ Théorie et réglementation :

- surveillance et responsabilités
- les lieux de surveillance
- la réglementation de la baignade avec les ACM
- la réglementation nautique
- la prévention des noyades
- l'organisation des secours
- la météo
- le vent et la mer
- la faune, la flore et leurs risques

• ↳ Techniques de sauvetage aquatique :

- nage avec palmes masque et tuba
- apnée
- approche du noyé
- prise de la victime au fond
- remontée à la surface
- maintien de la victime
- remorquage
- sortie de l'eau
- parades aux prises du noyé

Modalités d'évaluation :

Examen final organisé par l'association sous contrôle de la préfecture (3 épreuves pratiques et 1 épreuve théorique)

Les points forts de la formation :

- travail saisonnier possible à l'issue
- travail en piscine en IDF
- prérequis obligatoire pour entrer en formation BJEPS AAN et devenir Maître-nageur sauveteur

Type de parcours : collectif et individuel

La formation s'adapte selon les compétences acquise avant la formation , mais également en fonction de la progression de chaque personne

Information sur l'admission :

- Dossier d'inscription à télécharger sur la page <https://ja-secourisme.fr/Formation-Secourisme/Formulaire/bnssa/InscriptionBNSSA.html>
- Contrôle des pièces justificatives

Modalités d'admission :

- un niveau minimum en natation est demandé (test BNSSA)
- un contrôle médical des aptitudes physiques et mentales (type BNSSA)

Tarif :

Calcul forfaitaire en fonction des compétences déjà acquise :

BNSSA : 330€

BNSSA avec FC-PSE1: 380€

BNSSA PSE1 : 580€

Devis ou prise en charge : 90€

Frais de certification : inclus avec les frais

Frais additionnels : repas, transport et hébergement à la charge du stagiaire

Déroulement de la formation : horaires fixes et définis

Formation en présentiel ou à distance : présentiel

Durée : une période de 6 jours à 8 mois

Rythme de la formation :

- en journée
- en soirée
- en semaine
- le week-end

Modalités d'entrées ou de sorties : à date prévue

Délais d'accès à la formation : à réception des documents demandés et du paiement de la formation (ou de la prise en charge)

Modalités pédagogiques adaptées aux personnes en situation de handicap : aucune disposition réglementaire prévue

Accessibilité de l'action aux personnes en situation de handicap : salle au Rez-de-chaussée

URL de l'action : <https://ja-secourisme.fr/Formation-Secourisme/BNSSA Brevet National Securite Sauvetage Aquatique.html>

Services annexes :

- *Restauration* : micro-ondes sur place, restauration rapide à proximité
- *Hébergement* : hôtels à proximité
- *Transport* : Tram et métro à 100 m de la salle

Documents remise en fin de stage : Diplôme du BNSSA

Poursuite après le diplôme :

- se former au PSE2, SSA,
- réaliser la FC PSE annuel
- réaliser une formation continue BNSSA tous les 5 ans (avant le 31 décembre N+5),
- se former au BPJEPS AAN